



## « Communiqué de QUALIBAT du 20/03/2020 »

Le caractère exceptionnel de la situation sanitaire actuelle COVID 19 a conduit notre direction générale à prendre des dispositions immédiates.

A compter du 17 mars 2020 à 12h00 et jusqu'à la communication de nouvelles consignes du gouvernement, toutes les agences QUALIBAT sont fermées, les réunions des commissions sont reportées, les audits programmés sont également suspendus.

Cette suspension des activités de QUALIBAT n'impactera pas les qualifications des entreprises pour lesquelles des modalités de report sont en cours.

Néanmoins pour la commission « Mesureur », comme nous pouvons réaliser des réunions de commission en visio-conférence, ces directives ne s'appliqueront donc que partiellement.

En effet nous avons déjà une réunion programmée le 16 avril 2020 et sauf difficultés supplémentaires (*informatique, maladie des permanents de Qualibat...*), elle sera maintenue, mais les décisions que pourrait prendre la commission tiendront compte du contexte, des directives du Ministère et de la direction générale de Qualibat.

En conséquence,

- Les **entreprises 8711 et 8721** peuvent nous envoyer par mail (*adresse : [mesureur@qualibat.com](mailto:mesureur@qualibat.com)*) les éventuelles corrections liées à un suivi d'opérateur de mesures, un dossier de révision de qualification (*ou des compléments*) ou un dossier de demande d'autorisation pour un nouvel opérateur (*ou des compléments*).
- Les **entreprises 8731** peuvent nous envoyer par mail (*adresse : [auditenergetique@qualibat.com](mailto:auditenergetique@qualibat.com)*) un dossier de demande de qualification.

**Les qualifications 8711, 8721 et 8731 seront prolongées si nécessaire, les certificats de qualification également, et en accord avec la DHUP (Ministère) par la voix de sa représentante du CEREMA Madame Jocelyne PONTHEUX, les listes, en date du 19 mars 2020, des mesureurs autorisés (*enveloppe et réseaux*) se trouvant sur le site [rt-batiment.fr](http://rt-batiment.fr) ne seront pas mises à jour pendant toute la période de confinement hormis pour des rectificatifs d'adresse, de téléphone...**

*Pour les étalonnages des matériels de mesures (*jauges, ventilateurs et thermomètres*) le secrétariat technique et la commission tiendront compte de cette période de confinement pour ne pas pénaliser injustement les entreprises.*

Par ailleurs, le service mesureur et audit énergétique assurera une permanence en télétravail, vous pouvez donc aussi nous contacter par mail et nous ne vous cachons pas que c'est avec le plus grand plaisir que nous échangerons en cette période très difficile. Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous demander par mail un rendez-vous téléphonique.

D'autre part, à titre exceptionnel, pour mettre à profit ce temps d'inaction prolongée, vous pourrez télécharger avec le lien ci-après (<https://1drv.ms/u/s!ApDTkL0Qj77Iq15ZgAvnND0JmK3Z?e=tubnCP>) l'ensemble des documents transmis lors de la réunion des opérateurs de mesures à Bordeaux (avec une présentation en plus de celles mises sur la clé USB remise en réunion).

N'hésitez à consulter tous ces documents et à nous faire des commentaires par mail.

*En vous espérant en bonne santé et vous souhaitant bon courage dans cette période très difficile, prenez bien soin de vous et de vos proches.*

